

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 562

Artikel: Vocation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 562 9 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

562

Vocation

A l'issue de la session d'automne des Chambres fédérales, on sait qui seront les héros des votations fédérales de 1981, d'ores et déjà fixées aux 5 avril, 14 juin, 27 septembre et 29 novembre. Les urnes décideront donc du sort des consommateurs, des femmes et des travailleurs étrangers (les trois groupes étant cités dans l'ordre d'importance numérique décroissant). Il pourrait y avoir des coïncidences intéressantes, par exemple entre les consommateurs et les femmes, ce qui mettrait la Fédération romande des consommatrices (FRC) dans une situation avantageuse et délicate à la fois: si elle fait campagne pour le double «oui», elle dément sa vocation à défendre tous les consommateurs malgré sa dénomination apparemment restrictive; et si la FRC ne prend pas ouvertement parti en faveur de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, elle trahit ses origines, ses militantes, et cette même dénomination.

La longue marche

Enquête générale sur les salaires et les traitements en Suisse. Une de plus. Les chiffres dans lesquels il faut plonger sont donnés en moyenne nationale. En 1979, les ouvriers qualifiés gagnaient 15,09 francs de l'heure, alors que les ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés avaient droit à 12,97 francs. Les ouvrières qualifiées, elles, recevaient 10,87 francs tandis que les ouvrières semi-qualifiées et non qualifiées touchaient 9,15 francs. Vous vous indignez peut-être de cet écart entre les rémunérations des hommes et des femmes. On vous répondra très sérieusement que tout de même il y a du progrès: en 1939 les ouvrières adultes ne recevaient que 55% des salaires perçus par leurs collègues masculins; aujourd'hui, elles parviennent à 67%. En quarante ans...

Si le rythme de cette marche triomphale vers l'égalité des salaires ne vous paraît pas convaincant, les spécialistes vous préciseront alors — voyez la «Vie économique» — que cette différence qui demeure n'est pas l'exact reflet des discriminations: les catégories de travailleurs sont fixées de manière trop lâche pour qu'on puisse parler de «travail égal». Non seulement on marche très lentement vers la fin de discriminations inacceptables, mais encore on ne sait pas très bien vers quoi on marche, vu l'imprécision des données...

Et finalement est-on vraiment certain que cette longue marche va continuer? Le commentaire de la très patronale et bourgeoise Société pour le développement économique: «Le mouvement vers l'égalité des salaires entre hommes et femmes correspond à l'évolution constante et il ne peut être question de l'entraver dans la mesure où il s'agit de qualifications égales ou lorsque les exigences du marché n'en sont pas contrariées.» Les «exigences du marché», qui les interprétera? Vous avez deviné?

Décence

Mon oncle, qui a du savoir-vivre, élevait une bonne douzaine de vaches, et aussi des chevaux, auxquels il a tenu longtemps encore après avoir remplacé son premier tracteur. Quand il discutait le prix d'une pièce de bétail à envoyer à l'abattage, il baissait la voix, pour que l'animal ne risque pas d'apprendre le sort qui lui était réservé, — ou parce que lui-même détestait conclure ce genre de marché qui pourtant contribuait à le faire vivre. Magnifique décence, belle leçon de dignité, qui m'est revenue en mémoire lors de l'insupportable débat sur le statut des saisonniers.

Y.J.